

DECRET D/2015/075/PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DE PREFETS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2001/029/an du 31 décembre 2001, portant Principes Fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des Services Publics ;

Vu le Décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 Janvier 2014, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2014/021/PRG/SGG/ du 20 Janvier 2014, portant Nomination des Membres du Gouvernement ;

DECRETE

ARTICLE 1er : Les cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés aux fonctions de Préfets :

1. **Préfet de Dalaba** : Monsieur Alpha Boubacar Kalla BAH, précédemment en service à la Direction Nationale de l'Administration du Territoire ;
2. **Préfet de Lélouma** : Monsieur N'Fa Ansoumane TOURE, précédemment Préfet de Dalaba ;
3. **Préfet de Koundara** : Monsieur Hassane Sanoussy CAMARA, précédemment en service à la Direction Nationale de l'Administration du Territoire ;

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

02 MAI 2015
Conakry, le.....



Professeur ALPHA CONDE